



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le mardi 6 avril 2021 à 19 h
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 102-2021 daté du 5 février 2021**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0059

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri
appuyé par Mario Battista
et résolu :

Qu'à 19 h 1, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista
appuyé par Dominic Perri
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0061

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a transmis de questions par courriel. À 19 h 2, la période de questions est terminée.

CA21 13 0062

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU DE LA RUE DE BELMONT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures d'eau de la rue de Belmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1207902001

CA21 13 0063

AUTORISER LE DÉPÔT DES PROJETS « MISE AUX NORMES DE LA PISCINE FERLAND » ET « AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX JEUX D'EAU AU PARC DELORME » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME AQUATIQUE DE MONTRÉAL - VOLET MISE AUX NORMES ».

ATTENDU QUE l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme aquatique de Montréal (PAM).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 6 avril 2021

D'autoriser le dépôt des projets « Mise aux normes de la piscine Ferland » et « Aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc Delorme » dans le cadre du « Programme Aquatique de Montréal - volet Mise aux normes ».

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à participer financièrement aux projets et d'en assumer les frais d'exploitation et d'entretien.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1218717002

CA21 13 0064

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - 2021 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 21-18579 - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. – 667 468,68 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres publics de l'arrondissement de Saint-Léonard - 2021, appel d'offres numéro 21-18579, au montant maximal de 648 027,84 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 667 468,68 \$, soit 648 027,84 \$, le prix de la soumission, augmenté de 19 440,84 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218683002

CA21 13 0065

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 200 \$ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS EN APPUI AU PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE (PATROUILLE VERTE) POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 3 200 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1213385007

CA21 13 0066

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT D'ES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1215057004

CA21 13 0067

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1218680002

CA21 13 0068

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2265 INTITULÉ : RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE LIMITANT LES HAUTEURS ET LES DENSITÉS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1^{er} mars 2021;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2265 intitulé : Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1194871020

CA21 13 0069

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1883-490 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 8630-8636 RUE CHOQUETTE - LOT NUMÉRO 1 001 164 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT DE SAINT-LÉONARD OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 mars 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 15 au 29 mars 2021 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogations mineures numéro 1883-490 au Règlement de zonage numéro 1886, pour le bâtiment résidentiel multiplex situé aux 8630-8636, rue Choquette, lot numéro 1 001 164 du cadastre du Québec, dans la zone H07-01.

La nature des dérogations est la suivante :

- que l'empiètement maximum nul dans la marge arrière pour une galerie faisant corps avec le bâtiment et située au premier étage, indiqué à l'article 6.1.2.1, paragraphe 9 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,25 mètre, pour la galerie existante;
- que la distance minimum de deux (2) mètres de toute ligne de terrain en marge latérale autre que la ligne latérale où la marge du bâtiment est nulle, pour un escalier extérieur donnant accès au sous-sol, indiquée à l'article 6.1.2.1, paragraphe 15 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,75 mètre, pour l'entrée d'escalier extérieur existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1219001001



CA21 13 0070

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-02 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5710, RUE DES ARTISANS - LOT NUMÉRO 1 333 982 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 mars 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-02 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5710, rue des Artisans, lot numéro 1 333 982 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219000006

CA21 13 0071

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-03 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5600, RUE DE FOUCAULD - LOT NUMÉRO 1 332 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 mars 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-03 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5600, rue de Foucauld, lot numéro 1 332 797 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1219000005

CA21 13 0072

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-04 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9125, RUE GRANDBOIS - LOT NUMÉRO 1 332 443 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 mars 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-04 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9125 rue Grandbois, lot numéro 1 332 443 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1219073001

CA21 13 0073

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2021-05 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5705, RUE BELHERBE - LOT NUMÉRO 1 333 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 mars 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-05 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5705, rue Belherbe, lot numéro 1 333 092 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1219073002



CA21 13 0074

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2257, O-5 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR LES COURS D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES OFFERTS EN WEBDIFFUSION ET POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES LIBRES DURANT LA SESSION DE PRINTEMPS 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2257, O-5 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour les cours d'activités sportives et récréatives offerts en webdiffusion et pour les activités sportives libres durant la session de printemps 2021, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1218717003

CA21 13 0075

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 3 MARS 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213385006

CA21 13 0076

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1218999003

CA21 13 0077

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ET DU PLAN D'ACTION 2021 DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du Rapport d'activités 2020 et du Plan d'action 2021 de l'Écoquartier de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1213385008

CA21 13 0078

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 15, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement